

MUNICIPALITÉ DE SHIGAWAKE

07 juillet 2026 Province de Québec
Municipalité de Shigawake
MRC de Bonaventure

A une session régulière du Conseil Municipal de Shigawake, dans le comté de Bonaventure, tenue au lieu ordinaire des sessions, ce 7e jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, sont présents :

Marcel Gagnon, Heather Imhoff, Jeffrey Vauthier, Michael Hayes et Georgette Chapados.

Absent : Nancy Skene

Quorum confirmé sous la présidence de la mairesse Madame Rolande Beebe Couture.

Également présent, Pascal Caron, Directeur général, à titre de secrétaire

2026-07-139

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon et appuyé par la conseillère Heather Imhoff et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Acception et suivi des procès-verbaux
3. Lecture des comptes
4. Correspondance / Rapports
5. Dons
6. Résolution pour radar électronique (foire agricole).
7. Résolution don foire agricole.
8. Résolution de transfert de fond du poste de don pour combler l'achat des fleurs
9. Résolution pour un marché public
10. Réparation Rg 4 et 5
11. Adoption du Règlement no. 2026-15 modifiant le règlement 150 de la municipalité de Shigawake
12. Adoption du Règlement no. 2026-16 modifiant le règlement 150 de la municipalité de Shigawake
13. Adoption du Règlement no. 2026-17 modifiant le Règlement 148 (Plan d'urbanisme)

MUNICIPALITÉ DE SHIGAWAKE

14. Adoption du Règlement 2026-18
relatif à l'occupation et à
l'entretien des bâtiments.
15. Avis de motion du Règlement no 2026-
19 concernant l'utilisation des
soldes disponibles du Règlement
d'emprunt fermé
16. Varia :
 - 1.
 - 2.
 - 3.
17. Questions
18. Fermeture de l'assemblée

2026-07-140

ACCEPTATION ET SUIVI DES PROCÈS VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon et appuyé par la conseillère Georgette Chapados et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la réunion régulière du 07 juillet 2026 soit acceptés tel que rédigé et lu.

Adoptée

2026-07-141

COMPTES

Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon et appuyé par la conseillère Georgette Chapados et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité autorise les paiements des comptes du certificat 06-2026 au montant de 34 592.44\$ et 06A-2026 au montant de 200.14\$ et 06B-2026 au montant 33 347.95\$, soient acceptés et le directeur général est autorisée à les payer.

Adoptée

RAPPORTS / CORRESPONDANCES

2026-07-142

DONS

Il est proposé par le conseiller Jeffrey Vauthier et appuyé par le conseiller Marcel Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité autorise le don suivant :

Foire Agricole

5 000.00\$

Adopté

MUNICIPALITÉ DE SHIGAWAKE

2026-07-143

RÉSOLUTION AFIN DE FAIRE UNE DEMANDE DE RADAR DE 50 KM/H PENDANT LA PÉRIODE DU FESTIVAL AGRICOL.

Il est proposé par le conseiller Jeffrey Vauthier et appuyé par la conseillère Heather Imhoff et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité fait une demande pour un radar de vitesse pendant le festival agricole entre la Rue Vauthier et la Rue Sullivan.

Adopté

2026-07-144

RÉSOLUTION AFIN DE PAYER LES FLEURS ET LA TERRE VIA LE COMPTE DU COMITÉ FAMILLIALE

Il est proposé par la conseillère Heather Imhoff et appuyé par le conseiller Jeffrey Vauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que les frais pour les fleurs et la terre pour le parc soit assumées par le comité familiale.

Adopté

2026-07-145

RÉSOLUTION AFIN D'AUTORISER LA TENUE D'UN MARCHÉ PUBLIC À LA HALTE ROUTIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par le conseiller Jeffrey Vauthier et appuyé par la conseillère Georgette Chapados et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité autorise la tenue d'un marché public et ce, sans frais de location de kiosque, à la halte routière de la Municipalité de Shigawake.

Adopté

2026-07-146

RÉSOLUTION AFIN D'EFFECTUER DES TRAVAUX DE RÉPARATION AU Rg 4

Il est proposé par le conseiller Jeffrey Vauthier et appuyé par le conseiller Marcel Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité effectue des travaux sur la route du Rg 4. Afin de faire exécuter les travaux, la Municipalité ira de gré à gré pour ce contrat avec l'entreprise Transport Anglehart.

Adopté

MUNICIPALITÉ DE SHIGAWAKE

2026-07-147 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 2026-15
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 150 DE LA
MUNICIPALITÉ DE SHIGAWAKE.

Il est proposé par M. Jeffrey Vauthier, appuyé par Mme Heather Imhoff et résolu à l'unanimité que le Règlement numéro 2026-15 modifiant le Règlement numéro 150 (Règlement de zonage) de la municipalité de Shigawake soit adopté.

Adopté

2026-07-148 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-16
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 150 « RÈGLEMENT
DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ
DE SHIGAWAKE

Il est proposé par Mme Georgette Chapados, appuyé par M Jeffrey Vauthier et résolu à l'unanimité que le Règlement numéro 2026-16 modifiant le Règlement numéro 150 (Règlement de zonage) de la municipalité de Shigawake soit adopté.

Adopté

2026-07-149 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-17
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 148 « PLAN
D'URBANISME » DE LA MUNICIPALITÉ DE SHIGAWAKE

Il est proposé par M. Jeffrey Vauthier, appuyé par Mme Heather Imhoff et résolu à l'unanimité que le Règlement numéro 2026-17 modifiant le Règlement numéro 148 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Shigawake soit adopté.

Adopté

2026-07-150 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-18
« RÈGLEMENT RELATIF À L'OCCUPATION ET À
L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS NUMÉRO 2026-18 » DE
LA MUNICIPALITÉ DE SHIGAWAKE

Il est proposé par Heather Imhoff, appuyé par Georgette Chapados et résolu à l'unanimité que le Règlement numéro 2026-18 de la municipalité de Shigawake soit adopté.

Adopté

2026-07-151

**PROJET DE RÈGLEMENT NO : 2026-19 DÉCRÉTANT
L’AFFECTATION DE LA SOMME DE 244 290\$ DES
SOLDES DISPONIBLES DU RÈGLEMENTS D’EMPRUNT
2020-05 EN VUE DE COMBLER LE DÉFICIT CUMULÉ
EN 2024 / 2025 AU MONTANT DE 244 290\$**

ATTENDU que ce règlement est adopté conformément à l’article 7 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;

ATTENDU que le coût de l’affectation du déficit décrit à l’annexe reçu de l’auditeur de la firme Raymond Chabot Grant Thorton estimé à 244 290\$ \$ en date du 31 décembre 2025, décrite à l'annexe reçu par l’auditeur de la firme RCGT (Annexe 1) jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que l’avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 07 juillet 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est, par le présent règlement, autorisé à s’approprier la somme de 244 290\$ afin de combler le déficit cumulé tel qu’expliqué par la firme Raymond Chabot Grant Thorton (voir annexe no. 1) décrit à l’estimation des coûts préparée par la firme Raymond Chabot Grant Thorton en date du 31 décembre 2025 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante sous l’annexe 1.

ARTICLE 3. Afin de s’approprier la somme de 244 290\$ du solde disponible du règlement d’emprunt fermé, le conseil est autorisé à utiliser les soldes disponibles des règlements suivants pour une somme de 244 290\$.

Règlement	Montant
Règlement 2026-19	244 290\$

MUNICIPALITÉ DE SHIGAWAKE

Le remboursement des soldes disponibles se fera conformément au tableau d'échéance des règlements dont on approprie les soldes. La taxe spéciale imposée par les règlements mentionnés plus haut et dont on utilise les soldes disponibles est réduite d'autant. Le règlement dont ont utilisent le solde disponible est réduite d'autant.

ARTICLE 4. Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Il est proposé par Heather Imhoff et résolu à l'unanimité que le projet Règlement numéro 2026-18 de la municipalité de Shigawake soit adopté.

Adopté

VARIA

QUESTIONS

2026-07-152

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Marcel Gagnon que la séance soit levée à 19h31.

En signant le procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Rolande Beebe,
Maire

Pascal Caron,
Directeur général